

# AUTORISATION DE PACAGE.

Le présent contrat est signé entre :

- **Le propriétaire** représenté par :  
Mr.....  
Domicile :.....  
.....
- **Le contractant** habilité (Président d'association) à cet effet et représenté par :
- Mr.....
- Intitulé de détenteur du droit de chasse :.....  
.....
- **L'utilisateur** Intitulé ou nom de l'utilisateur .....

## 1. PREAMBULE :

Le présent contrat a pour but de fixer les modalités de gestion entre **le contractant, le propriétaire et l'utilisateur** dans le cadre de la mise à disposition du parcellaire.

**Le contractant** devra s'engager à assurer un entretien du foncier par du pacage.

Toute action relative à la mise en place de pacage devra rester dans le cadre d'une stricte utilisation non lucrative des parcelles, tant par **le propriétaire** du foncier que par **le propriétaire du troupeau**.

## 2. OBJECTIFS

Le premier objectif de cet entretien pour du pacage est purement cynégétique et permettra de lutter contre la fermeture du milieu.

Le second objectif est de nature environnemental dans le cadre du risque incendie.

## 3. ITINERAIRE TECHNIQUE DU PACAGE.

**Le contractant** s'engage :

- A vérifier en bon père de famille la bonne exécution de la présente CONVENTION.

**Le propriétaire** s'engage :

- A laisser la gestion de son parcellaire listé en annexe **au contractant**.
- A autoriser **le contractant** au défrichage nécessaire,
- A transmettre **au contractant** le relevé de propriété pour chaque parcelle mise en pacage.
- A ne pas donner en gestion des parcelles pour lesquelles il perçoit un revenu et/ou sont valorisées économiquement.

## 4. RESILIATION DU CONTRAT

Suite aux manques constatés concernant les engagements définis dans le présent contrat par l'une ou l'autre des parties, la résiliation du contrat sera actée par courrier recommandé.

## **5. MODALITES DE CONTROLE**

**Le contractant et l'utilisateur** s'engage à respecter les modalités du présent contrat et à laisser libre accès aux parcelles **le propriétaire**.

En conséquence, **l'utilisateur** est tenu sans délai de respecter les obligations générales d'entretien du parcellaire.

La liste des parcelles contractualisées annuellement est jointe en annexe.

## **6. DUREE - RESILIATION**

Le contrat individuel est signé pour 3 saisons cynégétiques allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin (toute signature en cours de saison sera considéré comme saison pleine) et renouvelable par tacite reconduction. Le présent contrat pourra être résilié par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une ou l'autre des parties, au plus tard 3 mois avant la fin de la dernière saison cynégétique.

Signé et paraphé en deux exemplaires, dont un est destiné à chacune des parties.

A.....

Le.....

**Le Propriétaire**

**Le contractant**

**L'utilisateur**

**Mr**.....

**Mr**.....

**Mr**.....